

PAR COURRIEL

Martine Comtois Secrétaire générale Montréal, le 23 février 2017

Objet : Votre demande d'accès à l'information N/D 032 142 000 / 2017-015D

Nous donnons suite à de votre demande d'accès à l'information reçue à nos bureaux le 23 janvier dernier par courriel et telle que formulée, vous désirez obtenir :

« Copie du ou des documents relatifs aux comptes de dépenses de Jacques Farcy, Raymond Paré, Jean-François Bergeron, Madeleine Gagnon, Jean-François Thériault, Catherine Dagenais, Nathalie Hamel et Daniel Trottier du 1^{er} janvier 2016 à ce jour ».

En réponse à votre demande, vous trouverez en annexe copie des desdites notes de frais. Cependant, vous comprendrez que celles-ci contiennent des renseignements personnels et confidentiels au sens des articles 53, 54, 56 et 59 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (« la Loi ») (que nous vous joignons en annexe) et que ceux-ci ont dû être caviardés.

De plus, nous ne pouvons vous communiquer les documents (factures, reçus, etc.) expliquant le détail des remboursements des dépenses effectuées par ces personnes. En effet, le détail des comptes de dépenses contient des renseignements personnels et confidentiels au sens des articles de la Loi cités précédemment et il est impossible, en l'absence du consentement de la ou des personnes concernées, d'en permettre l'accès.

En outre, toute interprétation large et non restrictive de l'article 57 de la Loi, qui aurait pour effet de rendre publics ces renseignements personnels, porterait atteinte aux droits et libertés fondamentaux de ces personnes consacrées par les Chartes, notamment leur droit à la vie privée.

Nous tenons cependant à vous rappeler que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. À cet effet, vous trouverez, ci-jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours

Recevez l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Responsable à l'information

Martine Comtois

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC